



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

RELEVÉ DE MOTIONS

CA DE DÉCEMBRE

GRENOBLE 19 – 21 DÉCEMBRE 2014

*Association à but non lucratif selon la loi de 1901, créée en 1965.
Organisation de représentation selon l'article 81 1-3 du code de l'éducation.
Représentée au CNESER et au CNOUS. Nommée à la CPNES et à la CNIPI.
Membre de la FAGE et de l'IFMSA.*



MOTION N°1	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CLERMONT FERRAND		
Adoption du rapport préliminaire du Conseil de Surveillance.			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			

MOTION N°2	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CLERMONT FERRAND		
Adoption du PV du WER de Clermont-Ferrand 2014.			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			

MOTION N°3	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : BOBIGNY		
Adoption du rapport final du Conseil de Surveillance.			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			

MOTION N°4	DÉPOSANT : BUREAU		
Élection d'Estelle André au poste de Vice-Présidente Générale.			
POUR : 32	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			

MOTION N°5	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : TOULOUSE		
Démission d'Ysé Moreau du poste de CM Elections			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			

MOTION N°6	DÉPOSANT : BUREAU		
Élection d'Ysé Moreau au poste de VP Enseignement Supérieur.			
POUR : 30	CONTRE : 1	ABSTENTION : 2	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			



MOTION N°7	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : RENNES		
Adoption du statut de permanent et des indemnités pour Luigi Venara au poste de VP Communication et Publications.			
POUR : 33	CONTRE : 4	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
La motion est adoptée			

MOTION N°8	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : LYON EST		
Modification de l'article 2.5 des statuts de l'ANEMF. Ajout de "ou jusqu'au 31 décembre de l'année de début de mandat du bureau" à la suite de "au moment de son élection".			
POUR : 2908	CONTRE : 105	ABSTENTION : 0	NPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°9	DÉPOSANT : LILLE ETAT SOUTIEN : PARIS DESCARTES		
Concernant la réforme du troisième cycle des études médicales, l'ANEMF défendra les points suivants :			
<ul style="list-style-type: none">• Options/FST : Si les capacités de formation doivent être prises en compte dans l'accès aux options et FST, la possibilité de réorientation en formation initiale et continue doit primer sur les enjeux de quantification démographique• Réorientation au cours du 3ème cycle : dans le cadre de réorientations au cours du 3ème cycle, la décision de réorientation doit être prise par une commission comportant des représentants hospitaliers et universitaires dont un représentant du président d'université, et des étudiants. La décision doit être prise après audition de l'étudiant, être motivée et susceptible de recours• DES de Médecine d'Urgence : les urgentistes formés doivent avoir la possibilité de se réorienter dans une autre filière au cours de leur carrière.			
POUR : 2809	CONTRE : 0	ABSTENTION : 204	NPPAV : 93
La motion est adoptée			



MOTION N°10	DÉPOSANT : LILLE ETAT SOUTIEN : PARIS DESCARTES		
<p>L'ANEMF ne s'oppose pas à la mise en place du tiers payant généralisé. Elle exige pour sa mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'intégration des dispositifs logistiques permettant d'assurer que la généralisation n'augmente pas le temps administratif• la garantie du respect de la déontologie et de la relation médecin-patient notamment par une gestion des attestations et certificats séparé de l'activité de soin. <p>Amendement déposé par Paris Descartes, accepté : Aux vues d'une éventuelle mise en place du tiers payant généralisé, l'Assemblée Générale de l'ANEMF exige pour sa mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'intégration des dispositifs logistiques permettant d'assurer que la généralisation n'augmente pas le temps administratif.• la garantie du respect de la déontologie et de la relation médecin-patient notamment pour ne gestion des attestations et certificats séparés de l'activité de soin.			
POUR : 1270	CONTRE : 817	ABSTENTION : 820	NPPPAV : 199
La motion est adoptée			

MOTION N°11	DÉPOSANT : NANTES SOUTIEN : CLERMONT FERRAND		
<p>L'AG de l'ANEMF s'oppose fermement à la mise en place de tiers payant généralisé et rappelle les conséquences hautement délétères qu'aurait sa mise en place sur la médecine libérale. Le bureau national devra tout mettre en oeuvre pour que la mise en place du Tiers payant généralisé soit retirée du projet de la loi de santé.</p>			
POUR : 810	CONTRE : 868	ABSTENTION : 1229	NPPPAV : 199
La motion est reportée			

MOTION N°12	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : PARIS VII		
<p>L'ANEMF demande la création au sein des ARS d'un service dévoué à l'installation des praticiens. Cette entité aura le rôle :</p> <ul style="list-style-type: none">- de centralisation des aides incitatives- de l'aide aux démarches administratives- de conseil juridique et de gestion quant aux problématiques de l'installation- aide à la réalisation des projets professionnels- sensibiliser et former à la pratique hors CHU. <p>Ce bureau sera composé d'experts et devra être en relation permanente avec les instances indispensables à l'installation et la pratique médicale . Ce bureau sera le gestionnaire de la Plateforme d'Aide aux Professionnels de Santé (PAPS) et fera la promotion des événements liés à la découverte de la pratique médicale et à la préparation de projets professionnels. Il sera en relation avec les représentants des étudiants.</p>			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			



MOTION N°13	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : MONTPELLIER		
Dans le cadre de la réforme 3ème cycle, l'ANEMF s'opposera à la mise en place d'une phase de mise en responsabilité, si cette dernière n'était pas accompagnée d'une reconnaissance salariale et identitaire du statut et d'un accompagnement de l'interne dans cette phase d'exercice sécurisé. La présence d'un senior est une condition inéluctable de l'agrément des stages de mise en responsabilité.			
POUR : 2892	CONTRE : 0	ABSTENTION : 121	NPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°14	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CAEN		
Dans le cadre de la réforme 3ème cycle, l'ANEMF demande que la lisibilité du nombre de postes correspondant à une pratique exclusive soit publiquement disponible pour les étudiants choisissant leur DES aux ECN.			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°15	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ROUEN		
Dans le cadre de la mise en place de la réforme troisième cycle, l'ANEMF demande à ce que la possibilité soit donnée de changer de DES au cours de sa carrière notamment au sein d'une discipline. Les modalités d'accès à un deuxième DES doivent limiter les pratiques abusives et favoriser les changements motivés d'un besoin de bien être personnel et professionnel.			
POUR : 2785	CONTRE : 0	ABSTENTION : 228	NPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°16	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : LYON EST		
Dans le cadre de l'écriture du guide de la protection sociale des externes, l'ANEMF demandera la mise en place :			
<ul style="list-style-type: none">• d'un congé de solidarité familiale non rémunéré.• d'un congé de présence parentale non rémunéré			
POUR : 2213	CONTRE : 0	ABSTENTION : 605	NPPAV : 289
La motion est adoptée			



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

MOTION N°17	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : REIMS		
L'ANEMF se positionne pour une meilleure visibilité concernant la mise en ligne de dossiers cliniques sur la Base Nationale de SIDES. Nous exigeons que chaque UFR participe de manière égale à l'approvisionnement des BN, c'est à dire à hauteur de deux dossiers par semestre. Les étudiants issus des UFR ne respectant pas cet engagement doivent être privés de leur accès à la Base Nationale de SIDES, jusqu'à régularisation de la situation de l'UFR.			
POUR : 616	CONTRE : 2247	ABSTENTION : 149	NPPPAV : 93
La motion échoue			

MOTION N°18	DÉPOSANT : LILLE ETAT SOUTIEN : SAINT ETIENNE		
L'ANEMF s'oppose à la participation de facultés à des plateformes privées ou publiques concurrentes à SIDES dans le cadre de la préparation aux iECN.			
POUR : 1510	CONTRE : 883	ABSTENTION : 527	NPPPAV : 187
La motion est adoptée			

MOTION N°19	DÉPOSANT : LILLE ETAT SOUTIEN : NANTES		
L'ANEMF s'oppose à toute mesure discriminative à l'encontre des étudiants inscrits dans les facultés de pays membres de l'UE dans l'accès aux trois cycles des études médicales.			
L'ANEMF soutient la mise en place de dispositifs d'aide à l'acquisition linguistique pour les étudiants en difficulté.			
POUR : 1805	CONTRE : 251	ABSTENTION : 851	NPPPAV : 199
La motion est adoptée			



MOTION N°20	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : STRASBOURG		
<p>L'ANEMF condamne les nombreux reculs des ministères de tutelle des étudiants en médecine concernant l'organisation des épreuves nationales classantes informatisées.</p> <p>Outre la perte de la diversité docimologique, qui constitue le cœur de cette réforme, l'incertitude croissante sur le maintien de l'application de l'informatisation en 2016 est inacceptable pour les étudiants qui voient leur orientation professionnelle victime de la désinvolture des responsables ministériels. L'opacité du pilotage de cette réforme reflète le manque de considération des responsables des ECN pour les étudiants. A à peine plus d'un an de la première application de l'informatisation, les étudiants n'ont pour réelle garantie que le transfert numérique de la correction.</p> <p>L'ANEMF réaffirme les conditions de son attachement à cette réforme. Afin d'assurer le respect des engagements des différentes parties, elle mettra en place :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un dossier presse,• Un dossier institutionnel• Un document d'information destiné aux étudiants• La préparation d'une pétition. <p>L'AG demande au BN de se déplacer dans chaque ville du réseau pour y assurer une mission d'information et de formation à une éventuelle mobilisation.</p>			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°21	DÉPOSANT : MONTPELLIER SOUTIEN : STRASBOURG			
<p>L'ANEMF appellera à une mobilisation de l'ensemble des étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none">• si les 2 ministères de tutelle refusent de se réengager auprès des étudiants de manière officielle sur une organisation logistique et docimologique fixe d'ici le prochain CA de l'ANEMF• Si les ECNi sont reportés à 2017 <p>Alternative déposée par Reims : L'ANEMF appellera à une mobilisation de l'ensemble des étudiants si les ECNi sont reportés en 2017 ou ultérieurement</p>				
POUR I : 1841	POUR BIS : 852	CONTRE : 159	ABSTENTION : 160	NPPPAV : 93
La motion I est adoptée				



MOTION N°22	DÉPOSANT : PARIS DESCARTES SOUTIEN : PARIS VI		
Ne soutenant pas la mise en place de systèmes coercitifs pour ses étudiants, l'Assemblée Générale de l'Anemf, s'oppose à sanctionner des étudiants ne remplissant pas les pré-choix Céline alors même que : - ces mêmes étudiants sont susceptibles de changer d'avis - les pré-choix ne sont pas forcément représentatifs des choix définitifs. Et que les étudiants ayant effectivement rempli les pré-choix risquent toujours d'avoir une désillusion. Il faut rappeler que ces choix ont une valeur indicative seulement. Pour la majorité des étudiants "au niveau du pic de la courbe de gauss" le moindre changement fait en amont par les premiers provoque, par effet domino, un grand changement de choix disponibles.			
POUR : 1152	CONTRE : 755	ABSTENTION : 964	NPPPAV : 235
La motion est adoptée			

MOTION N°23	DÉPOSANT : PARIS DESCARTES SOUTIEN : REIMS		
L'Assemblée Générale de l'ANEMF s'oppose à la mise en place de mesures transitoires en 2016 face à : - l'aspect arbitraire des modalités techniques de ces mesures - le coût qu'elles apporteraient alors que certaines modalités du cahier des charges risquent de ne pas être mise en place faute de fonds, et surtout face à la non-équité de ces mesures.			
POUR : 1067	CONTRE : 1089	ABSTENTION : 716	NPPPAV : 235
La motion échoue			

MOTION N°24	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : NÎMES		
Adoption de la convention de partenariat avec GPM.			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°25	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : NÎMES		
Adoption de la convention de partenariat avec AMPLI pour le Week-End des Partenariats 2015.			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°26	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : NÎMES		
Adoption de la modification de convention de partenariat avec Littmann 2014.			
POUR : 2447	CONTRE : 243	ABSTENTION : 216	NPPPAV : 200
La motion est adoptée			



MOTION N°27	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : CAEN		
Adoption de la convention de partenariat avec SIGVARIS.			
POUR : 2547	CONTRE : 344	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 215
La motion est adoptée			

MOTION N° 28	DÉPOSANT : ROUEN SOUTIEN : NÎMES			
L'ANEMF n'engagera pas de partenariat avec LaserGame Evolution.				
Alternative déposée par Caen : Le bureau de l'ANEMF continue à travailler avec LaserGame Evolution à l'établissement d'un projet de convention partenariale.				
POUR 1 : 1334	POUR BIS : 1366	CONTRE : 63	ABSTENTION : 189	NPPPAV : 153
La motion alternative est adoptée				

MOTION N°29	DÉPOSANT : ROUEN SOUTIEN : SAINT ETIENNE			
L'ANEMF ne fera pas de partenariat organisant des locations d'adresses mail ou postales.				
Alternative déposée par Kremlin Bicêtre : Dans le cadre des partenariats, l'ANEMF n'organisera pas de location d'adresse mail ou postale sans avoir au préalable reçu l'accord des étudiants selon les exigences et modalités reconnues par la CNIL.				
POUR 1 : 1291	POUR BIS : 1581	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 235
La motion est adoptée				

MOTION N°30	DÉPOSANT : NÎMES SOUTIEN : ROUEN			
L'AG de l'ANEMF mandate le VP Partenariat pour qu'il ne reconduise pas la convention avec CMV Médiforce et pour qu'il établisse un partenariat bancaire avec le groupe Banque Populaire Caisses d'Epargne.				
Amendement déposé par Marseille : -> accepté : Suppression de : "et pour qu'il établisse un partenariat bancaire avec le groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne"				
POUR : 1585	CONTRE : 543	ABSTENTION : 625	NPPPAV : 353	
La motion est adoptée				



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France
ANEMF c/o FAGE - 5 rue Frederick Lemaître - 75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71
www.anemf.org - contact@anemf.org

MOTION N°31	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ANGERS		
Adhésion à la “ Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap “ (FEDEEH) pour l’année 2015, moyennant une cotisation de 5€.			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°32	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : KB		
Adoption de la convention de partenariat 2015 avec la “ Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap “ (FEDEEH).			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°33	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : MARSEILLE		
Dans le cadre du projet de loi de santé de Marisol Touraine, le bureau national de l’ANEMF travaillera sur l’obtention d’une reconnaissance officielle des projets de prévention et de promotion de la santé des étudiants en médecine. Cette reconnaissance passera par la délivrance d’un agrément spécifique pour les étudiants en santé			
POUR : 3014	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			



MOTION N°34	DÉPOSANT : BREST SOUTIEN : NANTES		
<p>Motion sur l'ouverture du don du sang aux homosexuels</p> <p>Contextualisation</p> <p>Dans le cadre de l'accessibilité au don du sang pour les homosexuels, L'AG de l'ANEMF fait le constat d'une éviction systématique de tout donneur masculin ayant eu une relation sexuelle avec un autre homme, sans tenir compte des pratiques sexuelles réelles.</p> <p>Pourtant, l'Europe demande à ce que le critère pris en compte soit celui des pratiques sexuelles à la place de celui de l'orientation sexuelle. Depuis des années, le gouvernement français s'est engagé à s'aligner sur les exigences européennes.</p> <p>Le caractère altruiste et désintéressé du don ne garantit pas sa non dangerosité, dans la mesure où le donneur peut ignorer son statut sérologique. Certaines populations sont à risque, c'est un fait. Par exemple la prévalence du VIH est plus élevée chez les homosexuels masculins que chez les hétérosexuels. Mais l'erreur consiste à considérer l'orientation sexuelle d'un individu plutôt que ses pratiques sexuelles comme étant à risque.</p> <p>Conduite à tenir</p> <p>Aux vues de ces données scientifiques, l'ANEMF reconnaît que le critère des pratiques sexuelles doit prévaloir sur la simple orientation sexuelle du potentiel donneur. L'AG mandate le bureau national de l'ANEMF pour travailler avec les acteurs de la filière du sang en France sur une révision de ses critères d'inclusion au don du sang homosexuel.</p>			
POUR : 2404	CONTRE : 0	ABSTENTION : 215	NPPPAV : 487
La motion est adoptée			

MOTION N°35	DÉPOSANT : KB SOUTIEN : ROUEN		
<p>Suivant les conclusions du GdT du CA de décembre 2014, l'ANEMF met en place un comité de rédaction du Carabook.</p> <p>Ce comité sera :</p> <ul style="list-style-type: none">• coordonné par le VP Publications de l'ANEMF. Il informera l'AG de l'avancée du comité.• composé d'étudiants en médecine, membres du réseau associatif de l'ANEMF, ouvert sur la base du volontariat entre le 1er janvier et le 15 janvier 2015, via un groupe spécifique du réseau social.• en charge de la publication d'une nouvelle version du carabook pour la rentrée 2015. <p>Pour ce faire, le comité devra :</p> <ul style="list-style-type: none">• rédiger une charte de rédaction• établir le plan du carabook• démarcher des contributeurs CCA, PH ou enseignants au sein des facultés membres du comité• mettre en place un comité de relecture <p>La recherche de financement est laissée à la charge du VP partenariat et du trésorier</p>			
POUR : 33	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPPAV : 4
La motion est adoptée			



MOTION N°36	DÉPOSANT : ROUEN SOUTIEN : NÎMES		
Aux vues des problèmes récurrents d'édition du Sauv'Garde, l'ANEMF rompt la convention partenariale avec IB2A.			
POUR : 2330	CONTRE : 144	ABSTENTION : 539	NPPPAV : 93
La motion est adoptée			

MOTION N°37	DÉPOSANT : BUREAU SOUTIEN : ROUEN			
Rajout dans le Guide de l'Organisation des congrès ANEMF :				
<p>Dans le cadre de la loi HPST, le prix des tickets consommations sont de 50 centimes lors des congrès ANEMF. LE prix des tickets consommation ne sera pas inclus dans le prix de l'inscription au congrès. Les tickets consommation seront à acheter séparément de l'inscription aux congrès. Dans le cas où le congressiste souhaiterait en avoir plus, il devra les acheter au prix unitaire de 50 centimes. Un ticket consommation devra être systématiquement demandé au moment de la distribution d'une boisson alcoolisée.</p> <p>De plus, afin de responsabiliser nos soirées, l'organisation a minima d'une soirée alternative sera obligatoire. Un guide sera mis à la disposition des équipes organisatrices des congrès, dont ils pourront s'inspirer.</p> <p>En cas de non-respect de ces deux points (mise en place de tickets consommation et organisation d'une soirée alternative a minima), l'ANEMF ne versera pas la subvention habituelle aux organisations des congrès.</p> <p>Cela ne concernera en rien les congrès communs ANEMF-ANEPF qui sont soumis à la charte des Évènements Communs.</p> <p>motion Alternative déposée par Reims soutenue par Marseille :</p> <p>Abrogation de la motion 23 du WEF de Nice. L'ANEMF en appelle à la responsabilité des congressistes quant à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Elle n'oublie toutefois pas l'importance des soirées alternatives et encourage les organisations à suivre les instructions de son guide.</p>				
POUR 1 : 8	POUR BIS : 17	CONTRE : 2	ABSTENTION : 3	NPPPAV : 7
La motion alternative est adoptée				